

## LA MUNICIPALITÉ D'YVERDON-LES-BAINS ADRESSE À LA POPULATION LES MESSAGES SUIVANTS:

La Municipalité tient à remercier la population pour les efforts qu'elle consent en se pliant aux recommandations fédérales de rester chez soi sauf motif impérieux. Peu d'infractions sont constatées sur le territoire de la commune. Alors que le week-end pascal approche, la Municipalité prie instamment les Yverdonnois de ne pas relâcher leurs efforts, quelles que soient la météo ou l'envie de voir des proches, aiguisée par cette période habituellement propice aux retrouvailles familiales.

Le dispositif « Ville d'Yverdon solidaire », qui assure les livraisons de denrées de première nécessité aux personnes vulnérables, sera atteignable toute la journée du jeudi 9 avril de 8h à 12h et de 13h à 17h. Les livraisons qui n'auront pas pu être faites ce jour-là seront reportées au samedi 11 avril. Les commandes pourront à nouveau être passées dès le mardi 14 avril à 8h au 024 423 68 00.

### BAUX COMMERCIAUX DE LA COMMUNE

Pour venir en aide aux commerces, établissements publics et associations touchés par la crise, la Municipalité a décidé de renoncer à l'encaissement des loyers du mois d'avril pour les détenteurs de certains baux commerciaux de la Ville. Cette décision s'applique aux entreprises et associations ayant été contraintes d'interrompre provisoirement leur activité en raison des mesures prises par la Confédération. Les locataires concernés recevront un courrier de la Gérance communale. La question de l'encaissement des loyers du mois de mai sera réexaminée ultérieurement, en fonction de l'évolution de la situation.

### SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS, SPORTIFS ET ASSOCIATIFS

La Municipalité a décidé de maintenir les subventions prévues, à concurrence des frais engagés, pour les institutions et associations culturelles, sportives et sociales, qui ont dû annuler ou reporter leur manifestation en raison du coronavirus.